



limite d age pour effectuer un test de paternite

Par **beda63**, le **24/04/2011** à **16:31**

bonjour mon fils a 3 ans , j aimerais savoir s il y a une limite d age pour faire realiser un test de paternite ou attendre qu il soit majeur pour que ce soit lui qui l exige ...

Par **Domil**, le **24/04/2011** à **17:11**

Vous ne pouvez pas effectuer de test de paternité. Il faut tenter une procédure judiciaire

- soit pour contester la paternité de l'homme qui l'a reconnu
- soit pour faire établir judiciairement la filiation du côté paternel, si votre fils n'en a pas.

Dans les deux cas

- obligation de prendre un avocat
- le père peut refuser le test
- vous pouvez faire l'action durant la majorité de l'enfant en son nom, puis l'enfant majeur peut la faire dans les 10 ans suivant sa majorité (à condition de retrouver le père, en 20 ans, on peut ne plus savoir où sont les gens)